

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2009

MEMBRES PRESENTS :

MM. Jean-Pierre BOTTERO, M. POMIER Michel, Mme HERNANDEZ Nicole, M. CAPINERO René, Mme BAUJOIN Nathalie, Mme PETIT Anne-Marie, M. DOTTO Michel, ALFONSI Pierre-Jean, Adjoint, Mme LANGLOIS Roselyne Mme HERVE Valérie, PIERARD Marie, LAUGE Jacques, Yves, BOTTERO Jean Antoine, SIMON Marie-Hélène, PUGNERES Claude, DUPUY Christian, M GIORDANENGO Philip KOHLER Michel, JOXE Dominique, CECCHINATO Robert, RAIMOND Katia, BETHEUIL Eric, SCIAUVAUD Valérie, Conseillers Municipaux, M. DOLE Bernard Conseiller Municipal Délégué.

MEMBRES REPRESENTES :

Mme PELISSIER Yvette pouvoir à M CAPINERO René
Mme CHICHERIO Christiane pouvoir à M LAUGE Jacques
Mme GIUDICELLI Marie-josé pouvoir à M POMIER Michel

01) ELECTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5 ;

Il est procédé à l'élection de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission de délégation de service public, destinée à l'ouverture des plis dans le cadre de la procédure de délégation de service public, telle que ci-après désignés :

Membres titulaires

MME PETIT Anne marie
M LAUGE Jacques
Mme PIERARD Marie
M POMIER Michel
M BETHEUIL Eric

Membres suppléants

Mme HERVE Valérie
M DOLE Bernard
Mme LANGLOIS Roselyne
Mme GIUDICELLI Marie José
Mme RAIMOND Katia

02) DECISION SUR LE PRINCIPE D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) EXPLOITATION DE LA SALLE DE CINEMA ET DE SPECTACLES

Vu les articles L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
Il convient de rappeler que, préalablement à l'engagement d'une procédure de DSP, le comité technique paritaire (CTP) émet un avis sur le principe de DSP (en l'occurrence un avis favorable lors de la réunion du 9 juin 2009) et le conseil municipal se prononce également sur le principe de DSP.

Le conseil municipal à la majorité des voix moins 6 contres approuve le principe d'une délégation de service public en ce qui concerne l'exploitation de la salle de cinéma et de spectacle.

03) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément aux dispositions des articles L 2224-5, D 2224-1 à D 2224-5, L 1411-3 du CGCT, le rapport relatif aux prix et à la qualité de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2008 doit être présenté au conseil municipal au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné soit avant le 30 juin n+1. Le conseil municipal à l'unanimité des voix adopte le rapport relatif aux prix et à la qualité de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2008.

04) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAR.
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 2 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 17 RUE
EUGENE SEGOND

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES

| | |
|-------------------------------|---------------------|
| Travaux | 156 398 € HT |
| Maîtrise d'œuvre, SPS, coord. | 22 749 € HT |
| TOTAL | 179 147 € HT |
| | 189 000 € TTC |

RECETTES

| | |
|------------------------|------------------|
| Prêt plus (Etat) | 134 385 € |
| Subvention plus (Etat) | 6 663 € |
| Conseil régional | 21 952 € |
| Conseil général | 26 000 € |
| TOTAL | 189 000 € |

Le conseil municipal à l'unanimité des voix sollicite l'aide financière du conseil général du var, approuve le plan de financement, autorise le conventionnement des logements avec le conseil général pour une durée de 10 ans et autorise le maire à signer la convention à intervenir.

05) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAR.
TRAVAUX D'AMENAGEMENT D' UN LOGEMENT SOCIAL SIS 2 RUE ANTOINE
BONNET

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES

| | |
|-------------------------------|--------------------|
| Travaux | 85 308 € HT |
| Maîtrise d'œuvre, SPS, coord. | 14 218 € HT |
| TOTAL | 99 526 € HT |
| | 105 000 € TTC |

RECETTES

| | |
|------------------------|------------------|
| Prêt plus (Etat) | 77 025 € |
| Subvention plus (Etat) | 3 999 € |
| Conseil régional | 10 976 € |
| Conseil général | 13 000 € |
| TOTAL | 105 000 € |

Le conseil municipal à l'unanimité des voix sollicite l'aide financière du conseil général du var, approuve le plan de financement, autorise le conventionnement des logements avec le conseil général pour une durée de 10 ans et autorise le maire à signer la convention à intervenir

06) TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 2 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 17 RUE EUGENE SEGOND

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES

| | |
|-------------------------------|---------------|
| Travaux | 156 398 € HT |
| Maîtrise d'œuvre, SPS, coord. | 22 749 € HT |
| TOTAL | 179 147 € HT |
| | 189 000 € TTC |

RECETTES

| | |
|------------------------|-----------|
| Prêt plus (Etat) | 134 385 € |
| Subvention plus (Etat) | 6 663 € |
| Conseil régional | 21 952 € |
| Conseil général | 26 000 € |
| TOTAL | 189 000 € |

Le conseil municipal à l'unanimité des voix sollicite approuve le plan de financement, sollicite l'accord de principe de la caisse des dépôts et consignations et s'engage à conventionner les logements sociaux avec l'Etat sur une durée de 30 ans ou 15 ans (convention APL).

07) TRAVAUX D'AMENAGEMENT D' UN LOGEMENT SOCIAL SIS 2 RUE ANTOINE BONNET

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES

| | |
|-------------------------------|---------------|
| Travaux | 85 308 € HT |
| Maîtrise d'œuvre, SPS, coord. | 14 218 € HT |
| TOTAL | 99 526 € HT |
| | 105 000 € TTC |

RECETTES

| | |
|------------------------|-----------|
| Prêt plus (Etat) | 77 025 € |
| Subvention plus (Etat) | 3 999 € |
| Conseil régional | 10 976 € |
| Conseil général | 13 000 € |
| TOTAL | 105 000 € |

Le conseil municipal à l'unanimité des voix approuve le plan de financement, sollicite l'accord de principe de la caisse des dépôts et consignations et s'engage à conventionner les logements sociaux avec l'Etat sur une durée de 30 ans ou 15 ans (convention APL).

08) REGLEMENT DE PUBLICITE

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 août 2008 portant constitution d'un groupe de travail chargé d'élaborer un projet de réglementation spéciale de publicité.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 novembre 2008 portant modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Fayence. Le conseil municipal à l'unanimité des voix approuve à l'unanimité des voix le retrait de la délibération du conseil municipal susvisé.

09) ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES BUDGET DE LA COMMUNE

Le conseil municipal à l'unanimité des voix admet en non valeur les titres de recettes pour un montant de 1 321.50 €

10) ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES BUDGET DU SERVICE DE L'EAU

Le conseil municipal à l'unanimité des voix admet en non valeur les titres de recettes pour un montant de 249.65 €

11) INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS FIXATION DE L'IRL POUR L'EXERCICE 2008

Vu le code de l'éducation ;

Le conseil municipal à l'unanimité des voix approuve le montant de l'IRL pour l'exercice 2008 à hauteur de 3 166.27 €

12) DENOMINATION DE VOIES ET PLACES COMMUNALES

Le conseil municipal à l'unanimité des voix dénomme les voies et places suivantes :

Rue de la résistance

Place du panorama

Place du collet du puits

Chemin de la fontaine du Brusquet

13) VOIE VERTE ET VELO ROUTE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix le projet du Département du Var de voie verte E8 et vélo-route et accepte les usages proposés.

14) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - ASSOCIATION OCCE 83 COOP SCOLAIRE ET COOPERATIVE SCOLAIRE MARCEL PAGNOL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'association OCCE 83 coopérative scolaire de l'école du lac et également 2000 € à la coopérative scolaire Marcel Pagnol en vue de permettre aux élèves de partir en voyages découvertes.

15) FIXATION TARIF D'UTILISATION DES COURTS DE TENNIS MUNICIPAUX

Le conseil municipal à l'unanimité des voix fixe le tarif d'utilisation des courts de tennis municipaux pendant la période du 15 juin au 15 septembre 2009 sur la base de 12 € par heure.

16) MOTION CONCERNANT LA DECISION DE LA COMMISSION EUROPEENNE AUTORISANT LE COUPAGE DE VINS

Le conseil municipal adopte à la majorité des voix moins une abstention une motion tendant à l'interdiction de coupage de vins, faisant l'objet d'une décision de la commission européenne.

17) CREATION D'EMPLOIS

Considérant la nomination en qualité de stagiaire d'agents communaux, le conseil municipal à l'unanimité des voix crée les emplois suivants :

4 adjoints techniques 2eme classe à temps complet catégorie C échelle 3

18) DECLARATION PREALABLE CONCERNANT LES DIVISIONS FONCIERES

Vu la loi 2006-872 du 13 juillet 2006 modifiant le code de l'urbanisme ;

Le conseil municipal à l'unanimité des voix décide de soumettre à déclaration préalable toute division foncière qui n'est pas soumise à un permis d'aménager et susceptible de compromettre gravement le caractère naturel des espaces et la qualité des paysages dans les zones suivantes : UB, UC, UD et NB.

19) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (BAR RESTAURANTS ET AUTRES ACTIVITES COMMERCIALES)

Le conseil municipal à l'unanimité des voix fixe le montant des redevance d'occupation du domaine public concernant les terrasses des bars, restaurants et autres activités commerciales à 20 € / m² / an.

20) ECHANGE DE PARCELLES ET SERVITUDE ENTRE MMme JAHN ET LA COMMUNE DE MONTAUROUX

le conseil municipal à l'unanimité des voix approuve les termes de l'échange de parcelles de terrain et d'établissement d'une servitude et autorise le maire à signer l'acte d'échange et de servitude.

21) PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE CARTE GRISE

Considérant la perte d'une carte de grise, le conseil municipal à l'unanimité de voix décide de prendre en charge les frais de demande de certificat d'immatriculation pour 49 €.

22) JOURNEE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES

le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix les modalités d'organisation de la journée de solidarité en ce sens : ladite journée sera imputée selon la priorité suivante sur :

1. les jours de réduction du temps de travail (RTT) ou à défaut ;
2. les jours d'ancienneté ou à défaut ;
3. les jours de bonification hors saison ;

Quant aux agents de l'office de tourisme, la journée de solidarité fait l'objet d'un jour de travail le lundi de pentecôte.

23) SUPPRESSION DE POSTES

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'avis favorable du CTP du 9 juin 2009, le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix la suppression de postes.